

# Recherche pour la commission CULT L'approche de l'Union européenne en matière de multilinguisme dans sa propre politique de communication

Cette étude évalue l'approche de l'UE en matière de multilinguisme dans sa politique de communication. Une méthode mixte est utilisée, y compris l'examen de la littérature, l'analyse juridique et politique, l'analyse quantitative des sites web de l'UE, les entretiens avec des experts de l'UE et l'analyse des données d'enquête.

## Principales constatations



**Les institutions, organes et agences de l'UE respectent formellement les obligations de l'UE en matière de multilinguisme. Cela est facilité par la flexibilité des obligations réglementaires et l'absence d'un cadre global garantissant des normes communes adaptées à l'ère numérique, en particulier en ce qui concerne les sites web de l'UE.**

**Le règlement no 1 est la pierre angulaire juridique des obligations de l'UE en matière de multilinguisme. Il définit les règles définissant les**

langues à utiliser par les institutions, organes et agences de l'UE et permet aux entités de l'UE de décider quelles langues doivent être utilisées dans des cas spécifiques, par exemple lors de documents de travail ou de réunions internes avec des experts. La communication numérique multilingue n'est pas abordée à ce jour dans le règlement no 1 ni dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Par conséquent, beaucoup de contenu publié en ligne n'est pas traduit car il est considéré comme un sous-produit de la communication interne. Cela signifie que les documents publiés susceptibles d'affecter les citoyens, les entreprises et les États membres peuvent ne pas toujours être disponibles dans leur langue.

Le présent document est le résumé de l'étude intitulée «L'approche de l'Union européenne à l'égard du multilinguisme dans sa propre politique de communication». L'étude complète, disponible en anglais, peut être téléchargée à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3TpqJ8e>

Département thématique des politiques structurelles et de cohésion  
Direction générale des politiques internes

Auteurs: Chef de projet: Dr Carlos MENDEZ (Centre de recherche sur les politiques européennes (EPRC Delft et Glasgow, Université de Strathclyde)

Équipe de projet: Dr. Michele GAZZOLA, Prof. Laure CLEMENT-WILZ, Dr Vasiliki TRIGA, Dr. Fernando MENDEZ, Dr. Costas DJOUVAS, Antonis CHARAMBOULOS, Prof. John BACHTLER  
PE 699.648 — septembre 2022

Cette étude soutient, sur la base d'un raisonnement juridique, que les **obligations en matière de multilinguisme devraient s'appliquer à des types spécifiques de contenu du site Web**. À cette fin, une typologie des besoins multilingues est proposée afin de clarifier les types de contenus à privilégier pour la traduction. Ceci est basé sur un classement de: (a) les *documents* de base qui sont légalement tenus d'être disponibles ou soumis dans toutes les langues de l'Union; (B) les *documents primaires* qui devraient être disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union en raison de leur contenu substantiel et de leur incidence potentielle sur les droits et obligations des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics, par exemple les orientations en matière d'aides d'État, les programmes de financement de l'UE ou les appels d'offres; et c) les documents secondaires qui constituent une priorité d'ordre inférieur pour les besoins multilingues et l'accessibilité, et où la traduction automatique pourrait être utilisée si les ressources ne sont pas disponibles pour la traduction humaine.

**L'étude révèle d'importantes variations dans la disponibilité du contenu multilingue qui devrait être disponible dans toutes les langues officielles.** C'est le résultat d'une évaluation des scores multilingues basée sur l'application de la typologie des besoins multilingues aux sites web des institutions de l'UE. Les sites web de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne ne donnent pas de bons résultats dans la publication de sections présentant des contenus «principalement essentiels» et «principalement primaires» qui devraient être disponibles dans toutes les langues de l'UE. En revanche, la performance des sites web du Conseil européen/Conseil de l'Union européenne, de la CJUE et de la Cour des comptes européenne est très bonne. Le Parlement européen a également un score relativement élevé.

Une autre conclusion importante est **que les régimes linguistiques des institutions, organes et agences de l'UE ne sont pas suffisamment transparents et formalisés**. Les régimes ne sont parfois pas précisés ou ne sont souvent pas clairs. De même, la plupart des institutions et organes de l'UE ont publié une politique linguistique sur le site web, mais la plupart des agences ne l'ont pas fait. Cela est incompatible avec les recommandations du Médiateur européen demandant que la politique d'utilisation des langues officielles de l'UE soit clairement définie et publiée.

**Le large éventail de régimes linguistiques, de pratiques et de politiques linguistiques sur les sites internet ne fait pas l'objet d'un suivi et d'un réexamen systématiques par l'UE.** Cela nuit à la transparence et à la responsabilité et entrave une approche plus formalisée de la communication multilingue avec des normes communes.

**La variabilité de la fourniture de contenu multilingue sur les sites web de l'UE et à l'intérieur de ceux-ci implique que ce canal de communication ne répond pas toujours aux besoins de tous les publics cibles.** L'analyse des 13 sites web de l'UE ayant le contenu le plus multilingue a montré que certains ont obtenu de bons résultats en termes d'indice multilingo qui tient compte des différentes sections de contenu d'un site Web, tandis que d'autres ont obtenu de meilleurs résultats. Les notations multilingues les plus élevées étaient pour six sites ayant obtenu des notes bien supérieures à la moyenne des 13 sites web (Cour de justice de l'Union européenne, Conseil de l'Union européenne/Conseil européen (site partagé), Cour des comptes européenne, Parlement européen, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et Médiateur européen). Un deuxième groupe de sites web présente des performances de milieu de gamme et comprend la Commission européenne (la plus proche de la moyenne des sites web de l'UE), l'Agence européenne des produits chimiques et le Comité européen des régions (tous deux ayant obtenu des notes inférieures). Le dernier groupe comprend quatre sites web peu performants et peu disponibles en matière de contenu multilingue (Banque centrale européenne, Comité économique et social européen, Autorité européenne de sécurité des aliments, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne). En outre, la plupart des sites web des agences

de l'UE (qui ont été évalués de manière qualitative en plus de ce qui précède) ne publient pas de contenu dans toutes les langues officielles et sont effectivement unilingues en anglais.

**Un index multilingue alternatif qui n'examine que le volume total des pages web, sans tenir compte des différences entre les catégories de contenu, augmente les performances de deux des sites web de manière marginale** (le Parlement européen et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne), mais réduit les performances de la majorité des sites web, très dramatiquement dans certains cas, comme le Médiateur européen.

**Lorsque seul l'anglais est utilisé, l'accessibilité aux contenus publiés dans l'UE est faible.** L'analyse de l'enquête d'Eurostat sur l'éducation des adultes (2016) montre qu'environ un tiers des résidents de l'UE âgés de 25 à 64 ans ne parlent que leur ou leurs langues maternelles. Il n'y a pas de langue commune dans l'UE parlée à un très bon niveau (c'est-à-dire en tant que locuteur natif ou en tant que langue étrangère à un niveau compétent) par une majorité de la population. Environ 20 % des résidents adultes de l'UE sont en mesure de communiquer à un très bon niveau en allemand, suivis du français (environ 16 %), de l'italien (14 %) et de l'anglais (13 %). Si un document n'est publié qu'en anglais, une part de 13 à 45 % de la population adulte de l'UE est en mesure de le comprendre (la fourchette en fonction de l'indicateur utilisé pour mesurer la compétence linguistique). Cette part passe à 43-65 % dans une politique de communication trilingue (en utilisant l'anglais, le français et l'allemand). Une politique de communication entièrement multilingue garantit l'accessibilité au contenu de 97 à 99 % des résidents adultes de l'UE.

**Le manque d'attention à l'importance du multilinguisme dans la politique de communication peut potentiellement alimenter la perception que l'UE est éloignée et déconnectée des citoyens compte tenu de la répartition actuelle des compétences linguistiques dans la population.** Les régimes linguistiques de l'UE sont le résultat d'un acte d'équilibre entre divers intérêts, y compris d'importantes contraintes de ressources. Il s'agit là d'un défi politique et opérationnel pour les institutions de l'UE. Bien qu'il ne soit pas gratuit du point de vue des ressources, un régime multilingue est la politique de communication la plus efficace et la plus accessible, compte tenu de la répartition actuelle des compétences linguistiques des résidents de l'UE.

## Recommandations

Sur la base des résultats de cette étude, les recommandations suivantes sont proposées.

- **Recommandation 1: Élaborer un cadre et des normes communs et transparents pour la communication multilingue, y compris dans le domaine numérique.** S'il n'y a pas d'appétit politique pour une réforme du règlement no 1, le Parlement européen pourrait promouvoir l'établissement d'un cadre et de normes communs formels au moyen d'un accord interinstitutionnel. La communication de l'UE via l'internet devrait être soumise à des obligations de multilinguisme, non seulement en ce qui concerne le contenu défini dans la présente étude comme étant «essentiel» mais aussi pour les contenus «primaires».
- **Recommandation 2: Institutionnaliser le contrôle régulier du respect de la législation, de la transparence administrative et de l'utilisation des ressources pour assurer une communication multilingue au moyen d'un rapport périodique.**
- **Recommandation 3: Établir un agent du multilinguisme chargé d'examiner les pratiques, les régimes linguistiques et les politiques linguistiques sur les sites Web.** Le directeur

devrait être responsable du rapport de suivi périodique et rendre compte au Parlement européen.

- **Recommandation 4: Promouvoir l'utilisation des langues officielles dans la communication numérique afin d'améliorer l'accessibilité et la proximité avec les citoyens.**
- **Recommandation 5: Augmenter les dotations budgétaires de l'UE en faveur du multilinguisme.** Cela contribuera à contrecarrer les coupes dans les services de traduction et d'interprétation observées ces dernières années.

## Plus d'informations

Ce résumé est disponible dans les langues suivantes: Anglais, français, allemand, italien et espagnol. L'étude, qui est disponible en anglais, et les résumés peuvent être téléchargés à l'adresse suivante:

<https://bit.ly/3TpqJ8e>

Plus d'informations sur la recherche du département thématique pour CULT:

<https://research4committees.blog/cult/>



**Clause de non-responsabilité et droit d'auteur.** Les opinions exprimées dans le présent document relèvent de la seule responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction à des fins non commerciales sont autorisées, à condition que la source soit reconnue et que le Parlement européen en soit informé au préalable et qu'une copie soit envoyée. © Union européenne, 2022.

© Image sur la page 1 utilisée sous la licence d'Adobe Stock

Administrateur de recherche: Pierre HERIARD, Balazs MELLAR, Kristiina MILT Assistant rédactionnel: Anna Dembek

Contact: [Poldep-cohesion@ep.europa.eu](mailto:Poldep-cohesion@ep.europa.eu)

Ce document est disponible sur Internet à l'adresse suivante: [www.europarl.europa.eu/supporting-analyses](http://www.europarl.europa.eu/supporting-analyses)